

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME

À sa séance du 10 février 2015, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement CA-24-282.103 modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de déplacer la limite entre deux secteurs d'usages sur un emplacement borné du boulevard René-Lévesque et des rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier.

Ce règlement est entré en vigueur le 2 mars 2015, date de la délivrance, par le greffier de la Ville, du certificat de conformité au Plan d'urbanisme, le tout conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* et à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)*.

Ce règlement peut être consulté aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 7 mars 2015

Le Secrétaire d'arrondissement,
M^e Domenico Zambito